

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 56 [i.e. 57] (1986)

Heft: 9: Vous avez dit "toxicomanie"? (I)

Vorwort: Toxicomanie : vaincre la peur!

Autor: Veya, Jean-Marc

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Toxicomanie : vaincre la peur !

Par Jean-Marc VEYA, assistant-social



La toxicomanie est un sujet qui fait régulièrement la « une » des médias. La seule évocation du mot drogue provoque l'anxiété. Récemment, le décès, par overdose, d'un jeune homme en Ajoie a jeté l'émoi dans la population. Cette mort a quelque chose d'intolérable. Il faut faire quelque chose... mais il est cependant indispensable de ne pas céder à la panique. Dans ce domaine, la peur est très mauvaise conseillère. Il s'agit de réfléchir à une véritable politique de prévention, d'aide aux toxicomanes et de s'en donner les moyens. Le Canton du Jura et le Jura-Bernois viennent de mettre en place des centres d'accueil et de prévention. C'est pour cette raison que la commission sociale de l'ADIJ a choisi de consacrer un bulletin à ce problème, sans naturellement prétendre faire le tour de la question.

On y trouvera ainsi, actualisé, un texte de Philippe Garbani, responsable du Drop-In de Biel, qui avait été publié en 1983 par le « Journal du Jura » et le « Démocrate ». M. Garbani préconise une politique de recherche en matière de toxicomanie et dégage quelques concepts quant à la prévention et la prise en charge. Les juges Lachat et Tallat envisagent la question sous l'angle du droit pénal et de leurs pratiques. MM. Poupon et Kolzer nous présentent les institutions qui viennent d'ouvrir à Delémont et à Tavannes, ainsi que leurs premières expériences.

Par le présent bulletin, nous aimerions également lancer un appel. La toxicomanie n'est pas uniquement l'affaire de spécialistes. Ce problème nous concerne tous. Il s'agit d'une question de communication entre les individus, à l'intérieur de la famille, de l'école ou de la collectivité. Trop souvent, l'étiquette collée sur le dos du drogué engendre l'exclusion, le rejet. La répression, aussi dure et efficace soit-elle, n'a jamais pu et ne pourra jamais venir à bout de la toxicomanie. Un produit disparaîtrait-il du marché qu'il serait immédiatement remplacé par un autre.

Un problème de communication

Dernièrement, l'Association suisse des intervenants en toxicomanie (association qui regroupe des médecins, juristes, psychologues et travailleurs sociaux) s'est prononcée en faveur d'une nouvelle politique en matière de drogue, qui garantirait l'impunité de tous les consommateurs. Selon cette association, en criminalisant les consommateurs, on les pousse vers l'isolement, la maladie et la mort.

La proposition de dé penaliser totalement la consommation de drogues peut paraître choquante au premier abord. C'est pourtant une idée qui fait son chemin. Dernièrement, un colloque réunissant des magistrats, juristes, travailleurs sociaux et employés des établissements pénitentiaires s'est tenu à Lausanne pour traiter de la révision du droit pénal et de l'exécution des peines. Il a été constaté que les prisons étaient littéralement envahies par les toxicomanes, alors qu'elles ne sont pas du tout adaptées à cette population. De ce point de vue, les toxicos n'ont « rien à faire en prison ».

Si la toxicomanie est un problème de communication sociale, comment la répression et la prison pourraient-elles le résoudre ? Il s'agit d'être inventif pour proposer des mesures d'aide et de réinsertion, des institutions, des familles d'accueil, des emplois, des lieux d'écoute et de rencontres. Trop souvent, nous n'avons rien à offrir au jeune qui désire s'en sortir et c'est, à coup sûr, la rechute.

De plus, il est impératif de dédramatiser le phénomène de la drogue et de la ramener à sa juste mesure. L'alcoolisme, la circulation routière font beaucoup plus de victimes. Il semblerait que l'on s'en soit accoutumé...

J.-M. V.